



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017  
Reçu en préfecture le 26/12/2017  
Affiché le   
ID : 045-200005932-20171220-2017\_07\_135-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 décembre 2017**

2017-07-135

Date d'affichage : *23/12/17*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Décision modificative n°2 au budget annexe SPANC**

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires du budget annexe SPANC au cours de l'exercice, à la demande du receveur municipal, afin de permettre la correcte imputation de la prise en charge de l'assurance du personnel (crédits prévus en suffisance au chapitre 011 « charges à caractère général » au budget primitif 2018).

Son équilibre s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant TTC
011	Charges à caractère général	- 1 800 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 1 800 €
Total		0 €

Après avis favorable de la commission des finances du 18 décembre 2017,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ADOpte** la décision modificative n°2 du budget annexe SPANC

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE